



Enlever mon nom à un enfant majeur

Par **agatois34**, le **13/08/2018 à 17:26**

BONJOUR marque de politesse[smile4]rn rn j'ai reconnu la fille de mon ex, alors que cette gosse était placée à la SLEA .A l'époque elle avait 3 ans et portait le nom de sa mère.Quelques années plus tard, j'ai divorcé est obtenu la garde des enfants.rnAprès un autre divorce,cette gamine alors âgée de 24ans, à commencé à me dénigrer.Nous sommes restés en mauvais termes, pour dire nous n'échangeons plus.rnLes années ont passée, elle a 38 ans, divorcée, 3 enfants(que je ne connais pas) et j'aimerais connaitre la démarche pour lui enlever mon nom.rnCordialement

Par **Visiteur**, le **13/08/2018 à 18:45**

Bonjour,rnVous avez reconnu cette personne, elle porte définitivement votre nom.

Par **amajuris**, le **13/08/2018 à 18:59**

bonjour,rncomme pragma, quand on a des enfants, c'est pour la vie, peu importe que vous ayez aucun rapport avec votre fille.rnsalutations